

ACL - TARIFS VENON - ETE 2021

Ces tarifs concernent tous les centres de loisirs présentés dans la brochure ci-jointe. Ils s'appliquent aux familles résidant à Venon, et tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 400	10,50 €	7,75 €	5,25 €
401 - 600	13,50 €	9,50 €	6,75 €
601 - 800	15,50 €	10,75 €	7,75 €
801 - 1000	17,50 €	12,00 €	8,75 €
1001 - 1220	19,50 €	13,25 €	9,75 €
1221 - 1450	21,50 €	14,50 €	10,75 €
1451 - 1800	23,50 €	15,75 €	11,75 €
1800 - 2000	24,50 €	16,50 €	12,25 €
+ 2000	25,50 €	17,00 €	12,75 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

N. Dame de Mésage	Equitation matin : ajouter 32 € pour les 4 séances de la semaine.
Les Petites Maisons	Club 3-6 ans ou 7-12 ans : ajouter 8 € par semaine sauf pour la semaine du 7/07 au 08/07 : ajouter 4 €.
Le Clos d'Espiès	Stages d'activités spécialisées à la semaine (Gym. Artistique, Canoë-kayak, Aviron, VTT, Tir à l'arc, Poney et cirque) : ajouter 8 € par semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)	Equitation (du 12 au 16/07) : 4 après-midis
- 450	90,00 €	72,00 €
451 - 1220	102,50 €	82,00 €
1221 - 1800	115,00 €	99,00 €
+ 1800	127,50 €	102,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Aventures en Vercors / Nature et Art / Montagne à Vaujany - 5 jours)	Equitation (Crest - 5 jours)
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	340 €	425 €
1221 - 1800	365 €	450 €
+ 1800	390 €	475 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

LES AIDES DEDUCTIBLES

Des aides peuvent être accordées par le CCAS de votre commune, ou par votre Comité d'Entreprise. Ces aides vous sont versées directement, ou peuvent venir en déduction des tarifs indiqués ci-dessus.

Renseignez-vous directement auprès du CCAS de votre commune, ou auprès de votre Comité d'Entreprise.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)

A NOTER : Les règlements par chèques vacances et par CESU papiers sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.